



PROCÈS VERBAL

Réunion du Conseil Municipal de SENANTES (Oise)

du 11 juin 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 11 juin 2026, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire **Christian Gavelle**.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Christophe **Dewachter**, M. Jacques **Laporte**, M. Pascal **Drocourt**, Mme Florence **Desloges**, Mme Florence **Dekkers**, Mme Corinne **Oyer**, Mme Camille **Piquet**, M. Mikaël **Bénard**, Mme Amélie **Hauchard**, Mme Béatrice **Lecointre**, M. Denis **Manier**, Mme Sandra **Tellier**.

Étaient absents excusés :

M. Gaëtan **Deffontaines** donne pouvoir à M. Pascal **Drocourt**
Mme Valérie **Devillers** donne pouvoir à M. Jacques **Laporte**

Président de séance : M. Christian **Gavelle**

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme Corinne **Oyer**, secrétaire de séance.

Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal en date du 29 avril 2026.

M. le Maire soumet au vote l'approbation du Procès Verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2026. Le Procès Verbal est approuvé à la majorité des voix; 12 voix POUR et 3 CONTRE.

Mme Béatrice **Lecointre** ayant voté CONTRE tient à justifier son vote ; après avoir distribué aux conseillers le texte de loi qui autorise l'enregistrement des séances du conseil municipal, elle rappelle qu'elle avait déjà précisé lors de la séance du 10 avril 2026 qu'elle enregistrerait toutes les séances et qu'elle n'avait pas à demander l'autorisation au conseil.

M. Christophe **Dewachter** lui réplique que certes, elle est dans son droit, mais que la politesse voudrait qu'elle en informe l'ensemble des conseillers au début de chaque séance.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué comme suit:

1. Décision modificative du budget 2026
2. Renouvellement du contrat de travail de M. Gérard Dubus
3. Renouvellement du contrat de travail de Mme Christine Lammerant
4. Remboursement de l'acompte de réservation de la salle des fêtes
5. Tickets piscine 2026
6. Acquisition d'une auto-laveuse pour la salle des fêtes
7. Devis achat de rideaux (périscolaire)
8. *Informations et questions diverses*

1) Décision modificative du budget 2026

M. le Maire précise au conseil municipal que le nettoyeur haute pression du service technique est désormais hors d'usage et qu'il est nécessaire de le remplacer.

Un devis a été demandé à l'entreprise LECONTE sis à Espaubourg pour un nettoyeur haute pression RE 170+ qui s'élève à la somme de 732.50 € H.T soit 879.00 € T.T.C.

Cette somme n'avait pas été inscrite au budget primitif 2026 et concerne la section d'investissement. La somme sera prise à l'article 1641 pour être transférée à l'article 2158.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative du budget primitif 2026 et valide l'achat du nettoyeur haute pression.

2) Renouvellement du contrat de travail de M. Gérard Dubus

M. le Maire informe que M. Gérard Dubus arrive au terme de son contrat à durée déterminée au 31 août 2026. M. le Maire propose de faire un nouveau contrat à M. Gérard Dubus pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2026.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité valide le renouvellement du contrat de travail de M. Gérard Dubus pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2026.

3) Renouvellement du contrat de travail de Mme Christine Lammerant

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme Isabelle Stackler étant toujours indisponible (longue maladie), Mme Christine Lammerant, sa remplaçante, arrive au terme de son contrat à durée déterminée au 14 juin 2026.

M. le Maire propose le renouvellement de son contrat pour une durée de 6 mois à compter du 15 juin 2026.

Le conseil municipal valide le renouvellement du contrat de travail de Mme Christine Lammerant pour une durée de six mois jusqu'au 31 décembre 2026 avec une augmentation de 6 heures par semaine à partir du 1er juillet 2026; ce qui fera un total de 24 heures hebdomadaire.

4) Remboursement de l'acompte de réservation de la salle des fêtes

Deux demandes de remboursement d'acompte de réservation de la salle des fêtes ont été effectuées dernièrement:

- Première demande.

Raison de l'annulation : impossibilité de fournir un justificatif d'assurance

- Deuxième demande.

Raison de l'annulation : participants trop âgés ne pouvant plus venir à la réunion familiale

Après délibération, le conseil municipal répond favorablement à l'unanimité, à la première demande.

Le conseil municipal répond également favorablement à la majorité (14 voix POUR et 1 voix CONTRE) , à la seconde demande.

5) Tickets piscine 2026

La CCPV propose la reconduction de l'opération « tickets piscine » pour les vacances scolaires d'été. Les jeunes de 4 à 20 ans de la commune pourront profiter chacun de 6 tickets gratuits donnant accès aux piscines de **Grandvilliers** ou **Formerie**. Le montant des tickets utilisés sera pris en charge par la commune.

Ces tickets seront à retirer à la mairie lors des permanences du mardi et vendredi à **partir du 3 juillet 2026**.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de reconduire cette opération pour l'été 2026.

6) Acquisition d'une auto-laveuse pour la salle des fêtes

La commune a le projet d'achat d'une auto-laveuse pour le nettoyage de la salle des fêtes par notre agent communal. M. Denis **Manier** s'est chargé de prospecter auprès de différentes sociétés. De part son expérience, il recommande une auto-laveuse de la société NILFISK pour un montant de 3 077.90 € H.T soit 3 693.48 € T.T.C.

Une démonstration sur site sera organisée prochainement et permettra très probablement de valider l'achat.

6) Devis achat de rideaux (péricolaire)

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il faut prévoir l'achat de rideaux (classés M1) pour une salle du péricolaire (pour la sieste des enfants pendant le centre de loisirs de juillet) et une des classes de l'école.

Un devis a été demandé à l'entreprise R2S de Lezennes(59260). Cette société a déjà travaillé pour la commune en équipant certaines classes de l'école. Le montant du devis qui comporte les rideaux , le matériel de pose et la main d'œuvre s'élève à 1 166.71 € H.T soit 1400.05 € T.T.C

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise R2S de Lezennes.

9. informations et questions diverses

- ♦ M. le Maire informe le conseil municipal que la municipalité a reçu deux réponses positives pour l'octroi de subventions de la part de l'Etat : la première d'un montant de 7 417.24 € calculée au taux de 20% sur la dépense prévisionnelle pour la réfection de la toiture de la chapelle de Corbeauval et la deuxième d'un montant de 19 299.29 € calculée au taux de 38 % sur la dépense prévisionnelle pour l'aménagement de la voirie à Gros court et les aires de croisement à Bois Aubert.
- ♦ A noter, la subvention du département a été accordée pour les travaux de voirie à Gros court et Bois-Aubert, quant à la subvention pour les travaux de toiture de la chapelle, elle reste pour l'instant en attente.
- ♦ M. le Maire précise que les travaux de toiture de la chapelle ainsi que les travaux à Gros court viennent d'être terminés. Il reste à effectuer les travaux des aires de croisement.
- ♦ M. le Maire indique qu'une enseignante, Mme Poutier part à la retraite. La Municipalité organisera un « pot de départ » probablement le jeudi 2 juillet.

- ♦ M. Jacques **Laporte** manifeste son mécontentement après avoir vu que son nom avait été cité sur un compte facebook : il a été dit qu'il coupait de l'herbe pour une personne; il estime que c'est une atteinte à la vie privée.
- ♦ M. Jacques **Laporte** informe M. Luc Duchaussoy (présent dans la salle) qu'il doit faire le nécessaire (création d'une association, ouverture d'un contrat d'assurance...) s'il souhaite utiliser les installations sportives de la commune afin d'écarter toute responsabilité de la commune en cas d'incident. M. Luc Duchaussoy lui répond que les démarches sont en cours.
- ♦ Mme Béatrice **Lecointre** demande à M. le Maire le nom des personnes qui ont été retenues par la préfecture pour la commission des impôts directs. M. le Maire lui répond qu'elle-même a été choisie mais qu'il ne connaît pas par cœur les noms des 6 titulaires et des six suppléants. Elle pourra de toute façon faire connaissance avec ces personnes lors de la première réunion.
- ♦ Mme Camille **Piquet** propose de mettre en place une « boîte à idées » pour recueillir des propositions de manifestations pour redynamiser le village. Les propositions seraient ensuite étudiées par le conseil municipal.

La séance est levée à 22 h 00

Le Président de séance :

Monsieur Christian **Gavelle**

La Secrétaire de séance :

Mme Corinne **Oyer**